

SESSION ORDINAIRE DU 9 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de M. VERNIS Gérard, Maire.

Date de convocation : 02/02/2016.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Présents : MM. VERNIS, COLLAYE, Mme DESURIER-LAFLEURIEL, MM. DORLENCOURT, HERMANN, Mme HAMEL, M. LECOCQ, Mme POPY.

Excusés : MM. BOUCHON et DESTERNES

Absent : M. DEBARNOT.

Mme Isabelle DESURIER-LAFLEURIEL a été élue secrétaire de séance.

RENOVATION DE LA SALLE DES FETES - DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Le Maire présente le projet établi par le Cabinet PERRIN-RECOULES en vue de la réhabilitation de la salle polyvalente et invite les membres à en prendre connaissance. Les travaux sont estimés à 140 000 €HT, auxquels il faut ajouter les honoraires de l'architecte et frais annexes de contrôle technique, mission SPS et diagnostic amiante. En matière de recettes, la commune peut prétendre à une subvention du Conseil départemental ainsi qu'à une subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux, au taux maximal de 30% de la dépense hors taxe. Si ces aides sont effectivement attribuées, le solde pourrait alors être financé par emprunt et sur les fonds propres de la commune.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Se déclare favorable à la réalisation de ces travaux,
- Approuve le plan de financement proposé,
- Sollicite l'octroi d'une subvention départementale au titre du soutien aux travaux sur le bâti,
- Sollicite l'octroi de la D.E.T.R. au taux maximal,
- S'engage à inscrire la dépense correspondante en section d'investissement du budget primitif 2016,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

EXTENSION DE LA SALLE DE BAR DE L'EPICERIE MULTISERVICES :

Le Maire présente l'étude de faisabilité établie par l'A.T.D.A. en vue d'une extension de la salle de bar de l'épicerie multiservices, ceci pour permettre à l'exploitante, Mme Murielle DESAMAIS, d'organiser des soirées à thème et de proposer un service de restauration rapide. Les travaux ont été estimés à la somme de 72 000 €HT et peuvent ouvrir droit à une subvention du Conseil départemental de 30% ainsi qu'à la Dotation d'équipement des territoires ruraux à hauteur de 40%, ceci dans le cadre des actions de soutien aux services en milieu rural. Si la commune peut effectivement bénéficier de ces aides, le solde pourrait, là encore, être financé par emprunt.

Invité à s'exprimer et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, soucieux de contribuer au développement de ce commerce :

- Se déclare favorable à la réalisation de ces travaux, sous réserve de l'obtention des aides annoncées,
- Approuve le plan de financement proposé,

- Sollicite l'octroi d'une subvention départementale et de la D.E.T.R. au titre du soutien aux services en milieu rural,
- S'engage à inscrire la dépense correspondante en section d'investissement du budget primitif 2016 de l'épicerie multiservices,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

BILAN DE L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT :

Christian COLLAYE, adjoint, présente le dernier rapport de l'étude diagnostique du réseau d'assainissement. Suite à la campagne de mesure, des investigations complémentaires ont été menées par la Sté LARBRE pour localiser plus précisément les anomalies et les flux parasites. A l'issue d'inspections télévisées, il est apparu que l'ensemble du réseau était dans un état général moyen (usure des collecteurs, défauts d'étanchéité, faible pente favorisant les dépôts, fissures et cassures, ...) cependant, trois tronçons se sont révélés particulièrement sensibles à l'infiltration d'eaux claires parasites permanentes, deux d'entre eux concentrant à eux seuls 57% de ces infiltrations (Tronçon n° 1 situé à l'arrière du quartier du « Village » et tronçon n° 7, situé à l'arrière de la mairie).

Pour une meilleure gestion des eaux pluviales, responsables des eaux claires parasites temporaires, une mise en séparatif partielle ou totale du réseau est également préconisée.

Après avoir pris connaissance des travaux proposés et de leur estimation chiffrée, le Conseil Municipal estime que la réhabilitation des tronçons n° 1 et 7 mérite d'être étudiée en vue d'une programmation au budget de l'année 2017.

MISE A JOUR DU SITE INTERNET COMMUNAL :

Informé de la nécessité de mise à jour logicielle du site internet communal, suite à son piratage, le Conseil municipal approuve le devis présenté pour un montant de 530,00 € et autorise le Maire à passer commande de cette intervention.

AFFAIRES COMMUNAUTAIRES :

Modification statutaire : Suite la modification statutaire adoptée, le 22 décembre 2015, par les élus communautaires, afin de permettre le recrutement de personnel pour la nouvelle crèche de Bourbon l'Archambault ainsi que le transfert à l'E.P.C.I. de la crèche de Saint Menoux, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une abstention :

- valide ces modifications statutaires,
- approuve le transfert de la crèche de Saint Menoux, avec l'ensemble de son personnel, à la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais. Cette opération fera l'objet d'un procès-verbal qui sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Schéma de Mutualisation : Après avoir pris connaissance du rapport relatif aux mutualisations de services entre la Communauté de Communes et les communes membres, considérant par ailleurs les incertitudes liées à la révision du Schéma départemental de coopération intercommunale, le Conseil municipal approuve le rapport et projet de schéma de mutualisation des services établi par la Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais.

OCTROI DE SUBVENTIONS COMMUNALES :

Le Conseil décide l'octroi des subventions suivantes :

Institut de Formation des Apprentis de l'Allier : 91,46 € pour 2 jeunes domiciliées à Franchesse, Maison Familiale Rurale de St Léopardin d'Augy : 50 € pour 1 élève domiciliée à Franchesse.

Ces sommes seront mandatées sur les crédits ouverts à l'article 6574 du budget communal 2016.

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION COMMUNALE A LA FREDON :

Le Conseil municipal se déclare favorable au renouvellement de l'adhésion de la commune au réseau FREDON et s'engage à inscrire le montant de la cotisation correspondante (120,00 €) au budget primitif.

MOTION DE SOUTIEN AU COLLECTIF A.C.T. :

Informé de la réduction drastique des aides départementales aux artistes et à la diffusion des spectacles, le Conseil municipal se déclare solidaire des revendications du collectif A.C.T. (Allier – Culture – Territoire) et formule le souhait que le Département revienne sur ses décisions du 15 décembre 2015 et adopte une politique culturelle plus généreuse, ce secteur d'activité pâtissant déjà durement de la crise économique.

DEPISTAGE DU DIABETE :

Consultés pour avis, le Conseil municipal décide de soutenir l'action de prévention du diabète menée par l'Association d'aide aux diabétiques du bourbonnais et d'accueillir gratuitement son véhicule itinérant afin de sensibiliser la population locale et accompagner les personnes malades.

COLLECTE DE TEXTILES AU PROFIT D'EMMAÛS :

Le Conseil se déclare favorable à la mise en place, à proximité du « Point propre », d'un conteneur destiné à recueillir des vêtements et textiles divers au profit de l'association Emmaüs de Moulins.

INFORMATIONS DIVERSES :

Avant de clore la séance, le Maire signale que la Compagnie théâtrale du P'tit Bastringue donnera une représentation à la salle des fêtes communale, le vendredi 15 avril prochain, à 20h30, et il invite les membres à relayer cette information.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée.